

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Opticien :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 815 Société : 83912

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : SAIDI ABDERRAOUF

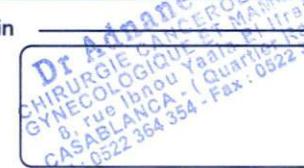
Date de naissance : 18/01/1936

Adresse : 86 Rue A. Nagati, Jnane

Tél. 0522 23 75 17 Total des frais engagés : 1244,50 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : BARROUFI KABDOUKA ap. SAMIA Age : 74

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : carcinose mammaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 21/11/2020

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le Maroc

Le : 01/06/2020

Signature de l'adhérent(e) : ACCUEU



# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/06/2020	25		500,00	DR Adnan CHIRURGE DENTAIRE EXTRACCTION CASABLANCA

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Labo. Dr Anzal	04/06/2020	3910	1244,40

## AUXILIAIRES MEDICAUX

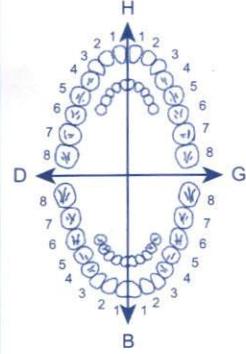
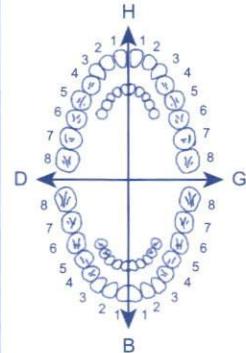
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX	
					
					
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE				CCEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	21433552	00000000	00000000	
D	00000000	00000000	00000000	00000000	
B	35533411	11433553			
MONTANTS DES SOINS	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				DATE DU DEVIS
DATE DE L'EXECUTION					VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

**Docteur AFIFI Adnane**

Doctorat d'Etat de la Faculté de Médecine d'Angers.

Ancien Praticien Hospitalier des Hôpitaux R.S de Nantes.

**CHIRURGIE CANCEROLOGIQUE**

**GYNECOLOGIQUE ET MAMMAIRE**

**CHIRURGIE PLASTIQUE ET RECONSTRUCTRICE DU**

**SEIN**

8 Rue Ibn Yalaa El Ifrani . Quartier Racine. Casablanca

Tél : 0522 364 354. Tél et Fax : 0522 364 355

Email : [cabinet.afifi@gmail.com](mailto:cabinet.afifi@gmail.com)

Casablanca, le

Dr Adnane AFIFI  
CHIRURGIE CANCEROLOGIQUE  
GYNECOLOGIQUE ET MAMMAIRE  
CHIRURGIE PLASTIQUE ET RECONSTRUCTRICE DU  
SEIN  
8 Rue Ibn Yalaa El Ifrani . Quartier Racine. Casablanca  
Tél : 0522 364 354. Tél et Fax : 0522 364 355  
Email : [cabinet.afifi@gmail.com](mailto:cabinet.afifi@gmail.com)

01/06/20

**Mme BARKOUKI EP. SAIDI Kabboura**

Faire pratiquer au laboratoire les analyses suivants :

- NFS, Plaquettes
- Vs
- Phosphate Alcaine
- SGOT / SGPT
- CA15-3
- ACE

Dr Adnane AFIFI  
CHIRURGIE CANCEROLOGIQUE  
GYNECOLOGIQUE ET MAMMAIRE  
8, Rue Ibnou Yalaa El Ifrani  
CASABLANCA - (Quartier Racine)  
Tél : 0522 364 354 - Fax : 0522 364 355

Laboratoire Bir Anzarane  
117, Bd. Bir Anzarane  
CASABLANCA

**Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale Bir Anzarane**

117, Bd Bir Anzarane 20 100 Maarif Casablanca

Tél : 05 22 99 46 63/ 05 22 25 82 05 Fax : 05 22 98 09 11

ICE : 001748386000083  
Patente : 35870583  
IF : 01006693  
CNSS : 7070999

Compte bancaire : BMCI Casa Normandie  
RIB : 013 780 01802 000329 001 80 48

INPE : 093001196

Casablanca le : 04-06-2020

**Mme Kabboura BARKOUKI**

FACTURE N°

2006041053

**Récapitulatif des analyses**

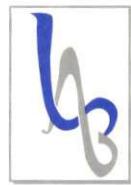
CN	Analyse	Val	Clefs
PS	Prélèvement sang		
9105	FORFAIT DE SECURITE POUR ECHANTILLON SANGUIN	E25	E
0216	Numération Formule (Globules rouges/Blancs/plaquettes)	E0	E
0359	Marqueur Tumoral :antigene carcino embryonnaire : ACE	B80	B
0363	Marqueur Tumoral : Ca 15-3	B250	B
0143	Phosphatases alcalines	B400	B
0146	Transaminases O (TGO)	B50	B
0147	Transaminases P (TGP)	B50	B
0223	VS	B50	B
		B30	B

Total de B : 910

TOTAL DOSSIER	1244.40 DH
---------------	------------

Arrêtée la présente facture à la somme de : mille deux cent quarante-quatre dirhams quarante centimes

*Laboratoire Bir Anzarane  
117, Bd. Bir Anzarane  
CASABLANCA*



Prescripteur : . .

Réf : 2006041053

Dossier ouvert le : 04-06-2020 12:04

Edité le : 05-06-2020

Mme BARKOUKI Kabboura

Compte Rendu d'Analyse

Laboratoire certifié AFNOR ISO 9001:2015 N°2 020/85901

Page 1 / 2

## HEMATOLOGIE

### NUMERATION FORMULE SANGUINE Sysmex XT2000

#### NUMERATION

			08-04-2019
Leucocytes :	8 730	/mm3	7 130
Hématies :	4.63	M/mm3	4.36
Hémoglobine :	14.2	g/100ml	13.5
Hématocrite :	40.3	%	40.2
VGM :	87.0	μ3	92.2
TCMH :	30.7	pg	31.0
CCMH :	35.2	g/100ml	33.6

#### FORMULE

Polynucléaires Neutrophiles :	56.3	%	(40.0-75.0)	56.0
Soit:	4 915	/mm3	(2 000-7 500)	3 993
Polynucléaires Eosinophiles :	2.6	%	(1.0-4.0)	2.9
Soit:	227	/mm3	(100-400)	207
Polynucléaires Basophiles :	0.5	%	(0.0-1.0)	0.3
Soit:	44	/mm3	(0-150)	21
Lymphocytes :	30.9	%	(20.0-45.0)	32.1
Soit:	2 698	/mm3	(1 500-4 000)	2 289
Monocytes :	9.7	%	(2.0-12.0)	8.7
Soit:	847	/mm3	(200-800)	620

#### PLAQUETTES

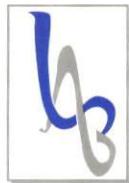
Plaquettes :	254 000	/mm3	(150 000-400 000)	199 000
VMP:	9.9	fl		10.3

VS.1ère heure	22	mm	/	(<20)	44
VS 2ième heure	37	mn	/		74

Biologistes Responsables :  
 - Dr. A. AZEDDOUG  
 - Dr. N. BAAJ

*Laboratoire d'Analyses  
 de Biologie Médicale  
 Bir Anzarane  
 117, Bd. Bir Anzarane - Casablanca  
 ICE : 00174836000083  
 INPE : 083001196  
 Dr A. Azeddoug  
 Médecin Biologiste*

Dossier Validé



Mme BARKOUKI Kabboura  
Réf : 2006041053

Page 2 / 2

### ENZYMOLOGIE

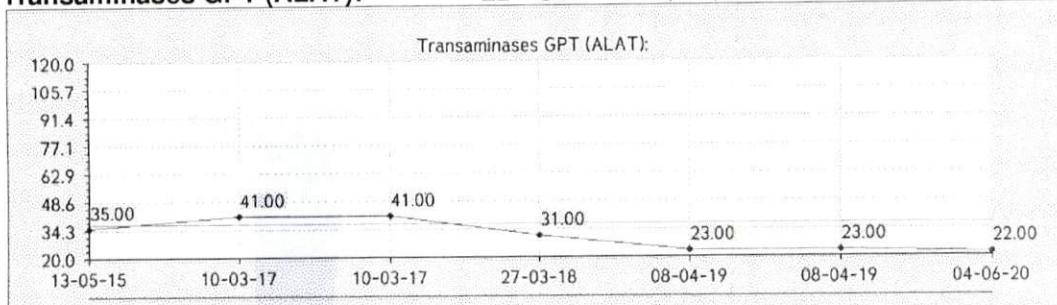
Roche Cobas 6000

08-04-2019

Transaminases SGOT (ASAT): 21 UI/L (<37) 9

08-04-2019

Transaminases GPT (ALAT): 22 UI/L (<37) 23



08-04-2019

Phosphatases alcalines: 59 UI/L (40-141) 50

### MARQUEURS

08-04-2019

ACE (COBAS 6000) 2.68 ng/mL (<5.20) 3.42

08-04-2019

CA 15.3: (Cobas e 411) 7.11 UI/mL (<25.00) 6.30

Fin du compte rendu

Laboratoire d'Analyses  
de Biologie Médicale  
Bir Anzarane  
117, Bd. Bir Anzarane - Casablanca  
ICE : 001743000000083  
INPE : 093001196

Dr A. AZEDDOUG

Médecin biologiste

Dossier Validé par :

Biologistes Responsables :  
- Dr. A. AZEDDOUG  
- Dr. N. BAAJ